

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 02/04/2025

Référence
2025/29

Objet de la délibération
AFFECTATION DU RESULTAT 2024 DE LA COMMUNE

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	12	13

Date de la convocation
18/03/2025

Date d'affichage
18/03/2025

Vote
A l'unanimité
Pour : 13 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en SOUS PREFECTURE DE BETHUNE
Le : 03/04/2025

Et

Publication ou notification du : 03/04/2025

L' an 2025 et le 2 Avril à 19 heures , le Conseil Municipal de Saint-Floris, régulièrement convoqué , s' est réuni au nombre prescrit par la loi , dans le lieu habituel de ses séances, ANCIENNE MEDIATHEQUE sous la présidence de OLIVER DEBAECKER, Maire

Présents : Mmes : BONNEL MELANIE, EVRARD LUDIVINE, MASSE CELINE, MM : BAUW OLIVIER, BOUWY MAXIME, CALONNE STEPHANE, CARON CLAUDE, CASTILLE BERTRAND, DEBAECKER OLIVIER, DELFORGE JEROME, MAZON CHRISTOPHE, WEILLAERT YVES MARIE

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme CHAVATTE CELINE à Mme MASSE CELINE

Absent(s) : Mme DELGERY ADELAÏDE

A été nommé(e) secrétaire : Mme BONNEL MELANIE

Objet de la délibération : AFFECTATION DU RESULTAT 2024 DE LA COMMUNE

Le Conseil Municipal délibère et décide à l'unanimité d'affecter les résultats de l'année 2024 de la manière suivante :

M.le Maire rappelle qu' une remarque figurait sur le compte de gestion 2024 de la commune, à savoir que le résultat de fonctionnement de l'exercice 2023 qui s'élevait à 55 304.76€ avait été repris à tort au Budget primitif 2024 en recettes d'investissement.

Il faut donc déduire ces 55 304.76€ du résultat 2024.

Résultat excédentaire de l'année 2024 : 302 543.27€ - 55 304.76€ = 247 238.51€
Dont résultat d'investissement de 218 128.13€ - 55 304.76€ = 162 823.37€ et excédent de fonctionnement de 84 415.14€.

Répartit comme suis :

R001 Investissement: 162 823.37€

R002 fonctionnement: 46 858.79€

Virement de la section de fonctionnement 021 : + 40 000€

Virement à la section d'investissement 023 : - 40 000€

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :
En mairie, le 03/04/2025
Le Maire
OLIVIER DEBAECKER

